

SPPPI ESTUAIRE DE L'ADOUR  
REUNION PLENIERE  
Mardi 10 décembre 2019

Présents

Mme THEBAUD - Présidente SPPPI Estuaire Adour, Elue à la Ville de Boucau, Conseillère communautaire CAPB  
M. JONATHAN - Sous-préfet de Bayonne  
Mme BIRLES - Conseillère municipale, Commune de Tarnos et Déléguée communautaire  
Mme DEQUEKER - Adjointe à l'environnement, Ville d'Anglet, Conseillère communautaire CAPB  
M. BERTRAND - Ingénieur Etudes Sanitaires, ARS NA DD64  
M. LAGRABE - Adjoint Chef Groupement, SDIS64  
M. POUJADE - Chargé de mission politiques publiques et ingénierie territoriale, sous-préfecture de Bayonne  
M. DUBERT - DREAL Nouvelle-Aquitaine UD 64  
M. AGOSTINI - Adjoint Sous-Direction du Port de Bayonne, Région Nouvelle Aquitaine  
M. WOULDSTRA - SGSP, Région Nouvelle-Aquitaine  
Mme GUILLEMIN - Technicienne Environnement, Ville d'Anglet  
M. LUTHEREAU - Chargé de mission PCAET, CAPB  
M. BIDART Arnaud - Responsable Unité Police de l'Eau, DDTM64  
Mme BAREILLE - Coordinatrice SAGE Adour Aval, Institution Adour  
M. GUIHARD - Directeur, MAISICA  
M. LUSSON - Directeur, ALKION  
M. KHAMMOUNI - Directeur, TIMAC AGRO  
M. GAULON - Directeur, ADISSEO  
Mme MELQUIOT - Responsable QSE, CELSA France  
Mme CECCATO - Environnement, DASSAULT AVIATION  
M. BILHERE - AMIC  
M. VIDAL - SOS Littoral  
M. ARDIACO - Administrateur, ADALA  
M. BOTELLA - Président, AHQSB  
Mme LEUENBERGER - Représentante, CADE  
M. BAYLE - Représentant SEPANSO 64  
M. GRAMMONT - INERIS  
Mme DANEAU - ANTEA Group  
Mme ROUMAT - ANTEA Group

Mme BEDERE - ECOSCOPE Logistique et Animation du SPPPI

Excusés :

Mme DEPRez-BOUDIER - Sous-préfète de Dax  
M. BERGE - Conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine  
Mme LEICIAGUECAHAR - Conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine  
Mme DELAVENNE - Communauté de communes Le Seignanx  
M. SALUDCCI et M. CURUTCHET - Ville de Bayonne  
M. LAFLAQUIERE - Ville d'Anglet et CAPB  
M. LANYOU - CFDT  
M. MARTY - CCI Bayonne Pays Basque  
M. ALESSANDRINI - DREAL NA

Le compte-rendu présente de manière synthétique les échanges tenus lors de la réunion.

Ouverture de la séance

**Ordre du jour de la plénière :**

Présentation de l'ensemble des résultats définitifs de l'étude de zone - ANTEA Group et INERIS

Résultats de la première campagne - Bilan provisoire de l'étude ATMO/CAPB - CAPB

Questions diverses

**Mme THEBAUD - SPPPI ESTUAIRE ADOUR  
ACHEVEMENT ETUDE DE ZONE**

Nous sommes réunis pour cette dernière plénière de l'année 2019 qui est consacrée à l'achèvement et la clôture de l'étude de zone.

En effet, nous allons exposer une synthèse de toutes les données acquises avec notamment les résultats des dernières campagnes qui ont permis de clore l'évaluation des risques sanitaires et de ce fait d'achever l'étude de zone dans son ensemble.

Je précise que nous ferons également un point sur l'avancement de l'étude portée par la CAPB en collaboration avec ATMO Nouvelle Aquitaine.

**M. JONATHAN**

Je considère cet ordre du jour comme étant emblématique de l'action du SPPPI en tant qu'organe de concertation et de débat. On a un point d'aboutissement des travaux menés depuis 2012 et puis un point départ avec la communication des premiers éléments de l'étude sur la qualité de l'air. Il y a un continuum dans le suivi de la qualité environnementale sur les installations portuaires et industrielles. Cette plénière est importante car elle marque l'achèvement de l'étude de zone que nous avons collectivement accompagnée depuis 2012. On verra qu'il reste quelques précisions à apporter mais qui sortent du cadre du SPPPI, ainsi que des recommandations qui feront l'objet d'un suivi particulier. Le SPPPI restera l'instance de partage de l'information. Il y aura ensuite un temps de communication que nous allons préparer ensemble par la production d'un document à destination du grand public.

## Rappels - Déroulement d'une étude de zone et études réalisées depuis 2012



Une étude de zone est une démarche d'évaluation :

- Des impacts des activités humaines sur l'état des milieux
- Des risques ou des impacts sanitaires inhérents pour les populations

Elle se déroule en 5 étapes :

- Phase 1 : Etat des lieux et établissement du schéma conceptuel
- Phase 2 : Modélisation de la dispersion atmosphérique
- Phase 3 : Diagnostic de l'état des milieux
- Phase 4 : Interprétation de l'état des milieux (IEM)
- Phase 5 : Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires (EQRS)

10/12/2019

Antea Group

Understanding today.  
Improving tomorrow.

## Phase 1 : Etat des lieux et établissement du schéma conceptuel



Qui	Cabinet Bertin Technologies
Quand	Juillet 2012 à début 2015
Périmètre	Centré sur la zone industrialo-portuaire de part et d'autre de l'Estuaire de l'Adour – Communes: Anglet, Bayonne, Boucau, Tarnos
Objectif / Réalisé	Examen de l'environnement humain, inventaire des sources de pollution et caractérisation selon les données déjà disponibles, état des milieux, recueils des données existantes relatives à l'état de la santé dans la zone d'étude, recueil des plaintes, etc.



10/12/2019

Antea Group

Understanding today.  
Improving tomorrow.

## Phase 1 : Etat des lieux et définition du schéma conceptuel



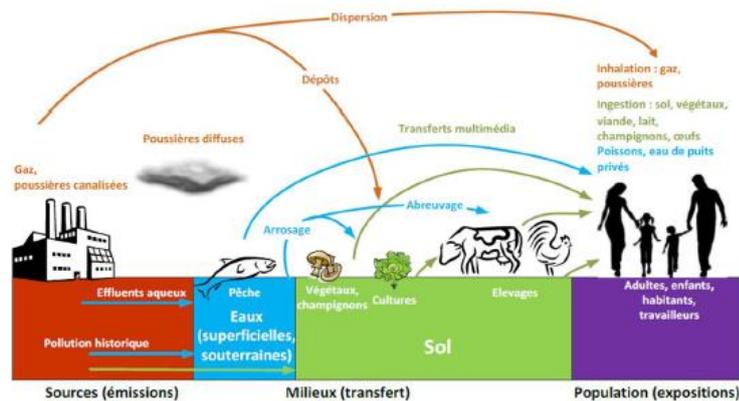
Thème	Eléments du schéma conceptuel
Catégorisation des substances	<p>30 polluants retenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>► <b>Polluants « classiques »</b> : PM 10, Poussières totales, SO<sub>2</sub>, NOx</li> <li>► <b>Métaux lourds</b> : Arsenic As, Cadmium Cd, Cobalt Co, Chrome total (Cr tot), Chrome VI (Cr VI), Cuivre Cu, Mercure Hg, Manganèse Mn, Nickel Ni, Plomb Pb, Antimoine Sb, Sélénium Se, Zinc Zn, Vanadium V</li> <li>► <b>HAP et COV</b> : Naphthalène (HAP), COV totaux COVt, Benzène, Ethylbenzène, Styrene, Toluène, Xylènes (o-, m- et p-), Méthanol</li> <li>► <b>Autres</b> : H<sub>2</sub>S, HCl, HF, Ammoniac (NH<sub>3</sub>)</li> </ul>
Sources de contamination	<ul style="list-style-type: none"> <li>► <b>Emissions atmosphériques actuelles liées</b> aux installations industrielles, au trafic routier, au trafic lié à l'aéroport, au trafic ferroviaire et maritime, au secteur résidentiel/commercial/tertiaire, au secteur agricole</li> <li>► <b>Sols impactés par les activités passées</b> : pollutions historiques</li> <li>► <b>Eaux de surface</b> : une qualité des eaux dégradée est constatée sur la zone d'étude</li> <li>► <b>Eaux souterraines</b> : une qualité des eaux dégradée est constatée sur la zone d'étude</li> </ul>
Cibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Populations incluant les populations sensibles</li> <li>► Consommateurs de végétaux issus de potagers ;</li> <li>► Consommateurs de produits animaliers (viande, lait, œufs) ;</li> <li>► Propriétaires de puits privés ;</li> <li>► Personnes pratiquant des activités de baignade ou de pêche.</li> </ul>
Voies d'exposition	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Inhalation,</li> <li>► Contact direct avec les sols impactés (ingestion non intentionnelle de sol),</li> <li>► Contact direct avec les eaux de surface impactées (ingestion non intentionnelle de d'eau),</li> <li>► Ingestion de végétaux autoproduits sur la zone d'étude</li> <li>► Ingestion d'eau prélevée dans des puits privés.</li> </ul>

10/12/2019

Antea Group

Understanding today. Improving tomorrow.

## Phase 1 : Etat des lieux et définition du schéma conceptuel



**Données existantes sur la qualité des milieux**

Peu de données sur les sols  
 Pas de données sur les eaux souterraines  
 Air ambiant: station de surveillance ATMOS disponibles mais tous les traceurs de pollution identifiés ne disposent pas de données  
 Pas de données sur les végétaux et autres aliments consommables

10/12/2019

Antea Group

Improving tomorrow.

## Phase 2 : Modélisation de la dispersion atmosphérique et des transferts



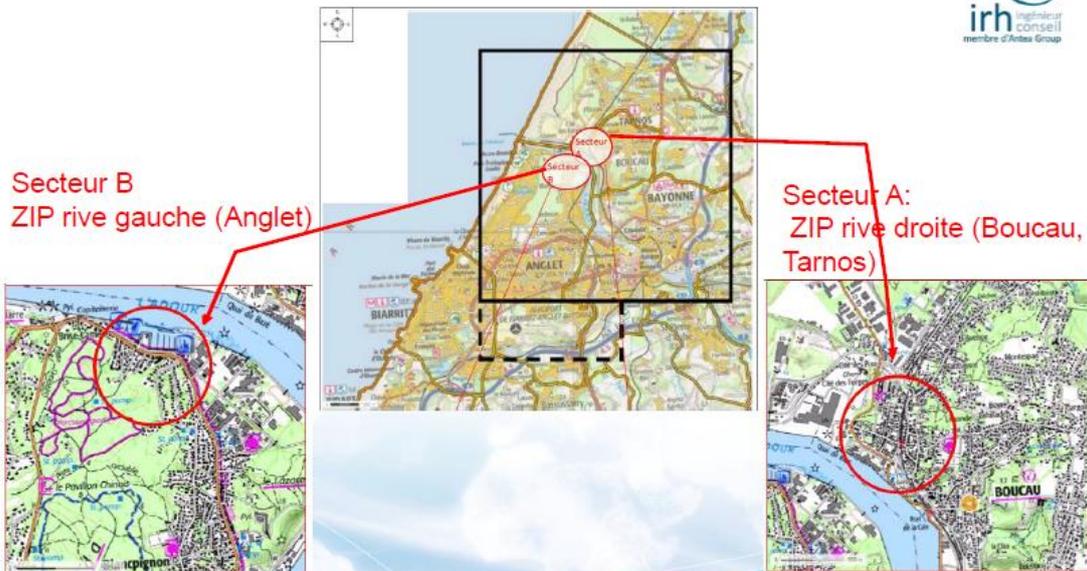
Qui	Cabinet Bertin Technologies
Quand	Juillet 2012 à début 2015
Périmètre	Périmètre retenu à l'issue de la phase 1
Objectif / Réalisé	Cartographie des concentrations dans l'air et des dépôts aux sols (modélisées grâce à un logiciel de dispersion) Étude des transferts sols-nappes-eaux superficielles : nécessité de collecte de données complémentaires
Résultats	Dépassements (modélisés) des valeurs indicatives pour les substances testées
Suites	Nécessité de mesures complémentaires sur l'air, les dépôts de poussières et les sols au droit de deux zones (secteurs A et B)

10/12/2019

Antea Group

Understanding today.  
Improving tomorrow.

## Phase 2 : Modélisation de la dispersion atmosphérique et des transferts



10/12/2019

Antea Group

Understanding today.  
Improving tomorrow.

## Phase 3 : diagnostic de l'état des milieux



<b>Qui</b>	Cabinet Bertin Technologies Antea Group
<b>Quand</b>	Entre 2016 et 2019 : 3 campagnes de mesure au total : 2016-2017 : air, dépôts, sols (Cabinet Bertin Technologies) 2018: sols, végétaux, eaux souterraines (Antea Group) 2019: sols, végétaux (Antea Group)
<b>Périmètre</b>	Secteurs A et B
<b>Objectif / Réalisé</b>	<p><b><u>Air:</u></b> 2016-2017 : mesures sur SO<sub>2</sub>, PM<sub>10</sub>, métaux (5 sites et 1 témoin) Prise en compte des stations fixes ATMOS (PM<sub>10</sub>, CO, NO<sub>2</sub>)</p> <p><b><u>Dépôts Atmosphériques:</u></b> 2016-2017 : mesures sur les métaux (5 sites et 1 témoin)</p> <p><b><u>Eaux souterraines :</u></b> 2018 : mesures sur les métaux (10 échantillons) Prise en compte de l'évaluation de la qualité des eaux souterraines définie par la DCE</p>

10/12/2019

Antea Group

Improving tomorrow.

## Phase 3 : diagnostic de l'état des milieux



<b>Objectif / Réalisé</b>	<p><b><u>Sols:</u></b> 2016-2017, 2018 et 2019: mesures sur les métaux - 34 échantillons au total au droit: potagers, pelouses proches de potagers impactés, espaces récréatifs publics, sites témoins. Prise en compte des mesures réalisées par CELSA en 2004-2005</p> <p><b><u>Végétaux:</u></b> 2018, 2019: mesures sur les métaux - 30 échantillons au total au droit de potagers privés</p>
---------------------------	---

10/12/2019

Antea Group

 Understanding today.  
Improving tomorrow.

# Phase 4 : IEM

## Interprétation de l'Etat des Milieux



Qui	Antea Group
Quand	Entre 2018 et 2019 : 3 études (mars 2018, août 2018, octobre 2019) Dernière mise à jour en octobre 2019
Périmètre	Secteurs A et B
Objectif	Evaluation de la dégradation des milieux et conclusions sur la compatibilité de l'état des milieux avec les usages identifiés
Méthode	1- synthèse des données existantes pour les milieux considérés 2- définition des référentiels de comparaison pertinents par milieu ( <i>seuils ASPITETS sols, fond pédo-Géochimique Urbain sols, site témoin, seuils vigilance HCSP plomb sols, teneurs admissibles dans les denrées alimentaires/eau/air, limites de qualités eaux brutes destinées à la production d'eau potable...</i> ) et des valeurs d'analyse de situation ou valeurs de gestion retenues 3- comparaison des données existantes avec les référentiels choisis et, lorsqu'une dégradation est constatée: comparaison aux valeurs de gestion réglementaire ou aux valeurs d'analyse de situation 4- Recours aux grilles IEM (pour les voies d'exposition retenues) en cas de situation dégradée, en l'absence de valeur d'analyse de la situation/valeurs de gestion ou cas de leur dépassement, et sous réserve de VTR existantes.

# Phase 4 : IEM

## Interprétation de l'Etat des Milieux



Milieu d'exposition	Valeur d'exposition potentielle	Pertinence de la voie d'exposition	Données disponibles
Air ambiant	Inhalation de substances volatiles présentes sous forme gazeuse - Disséminés de soufre (DS)	Oui Présence de dioxyde de soufre sous forme gazeuse disséminé dans l'air ambiant.	Les concentrations mesurées en dioxyde de soufre au droit des sites A2 et B1/B1bis sont inférieures aux valeurs réglementaires. -> Usages compatibles avec l'état de ce milieu pour le paramètre SO <sub>2</sub> .
	Inhalation de poussières (PM10, métaux sur les PM10)	Oui Présence de PM10 et métaux sur PM10 disséminés dans l'air ambiant.	Métaux directs disponibles au droit des sites A2 et B1/B1bis: les concentrations mesurées en PM10, en arsenic, cadmium, nickel et plomb sur PM10 sont inférieures aux valeurs réglementaires. Le plomb est néanmoins présent à des concentrations supérieures à l'environnement témoin et les PM10 à des concentrations supérieures au bruit de fond local. -> Usages compatibles avec l'état de ce milieu pour les paramètres PM10, arsenic, cadmium, nickel et plomb sur PM10, étant les émissions (notamment en PM10 et plomb) doivent être surveillées (aucune action de réduction à court terme à prévoir à ce stade) <u>Prise en compte de valeurs réglementaires pour les autres éléments mesurés sur les PM10</u> Les concentrations mesurées au droit des sites A2 et B1/B1bis en cobalt et en antimoine sur PM10 ne mettent pas en évidence de dégradation de la qualité de l'air ambiant vis-à-vis du site témoin. -> Usages compatibles avec l'état de ce milieu pour les paramètres cobalt et antimoine sur PM10 Les concentrations mesurées au droit des sites A2 et B1/B1bis en cuivre, manganèse, vanadium et zinc sur PM10 mettent en évidence une dégradation de la qualité de l'air ambiant vis-à-vis du site témoin. -> Limitation de la grille IEM sur la base des concentrations mesurées dans l'air ambiant en A2 et B1/B1bis, pour le cuivre, le manganèse, le zinc et le vanadium.
Sols	Infiltration de particules de sols	Oui Sur l'ensemble des sites de mesures des secteurs A et B, les espaces verts récréatifs ou les jardins potagers correspondent à des sols avec un faible couvert végétal (considérés « nus »)	Données disponibles sur les sols superficiels (0-50 cm) au droit de sites répartis sur les secteurs A et B. <u>USAGE POTAGER</u> La qualité des sols au droit de l'ensemble de ces sites met en évidence des teneurs supérieures (ponctuellement à systématiquement en fonction des éléments) aux valeurs d'analyse disponibles pour l'ensemble des métaux recherchés excepté pour le chrome, nickel et cobalt: ces sols ne disposent pas de valeurs d'analyse de gestion - utilisation de la grille IEM sur la base des concentrations disponibles dans les sols (prise en compte des valeurs moyennes et maximales supérieures valeurs d'analyse disponibles, par secteur : A et B). <u>USAGE RECRÉATIF (JARDINS POTAGES OU ESPACES RECRÉATIFS PUBLICS)</u> La qualité des sols au droit de l'ensemble des sites dits « récréatifs » met en évidence l'absence de dégradation par rapport aux valeurs d'analyse disponibles pour les paramètres arsenic, chrome, cobalt et antimoine. -> Usages compatibles avec l'état de ce milieu pour les paramètres arsenic, chrome, cobalt et antimoine. La qualité des sols au droit de l'ensemble de ces sites dits « récréatifs » met en évidence des teneurs supérieures (ponctuellement à systématiquement en fonction des éléments) aux valeurs d'analyse disponibles pour les autres métaux (cadmium, cuivre, manganèse, plomb, vanadium et zinc). Excepté le plomb, les sols ne dépassent pas de valeurs réglementaires de gestion. -> pour les métaux (hors plomb), utilisation de la grille IEM sur la base des concentrations disponibles dans les sols (prise en compte des valeurs moyennes et maximales supérieures valeurs d'analyse disponibles, par secteur : A et B). Concernant le plomb, la qualité des sols au droit des espaces récréatifs (concentrations moyennes) dépasse la valeur d'alerte dans les sols des espaces fréquentés par les enfants proposés par le Haut Conseil de Santé Publique (HCS) (500 mg/kg), pour le secteur A et est inférieur à ce seuil pour le secteur B. -> pour le plomb, au droit du secteur A, utilisation de la grille IEM sur la base des concentrations disponibles dans les sols (prise en compte des valeurs moyennes et maximales supérieures valeurs d'analyse disponibles).
	Contact direct	Oui Sur l'ensemble des sites de mesures des secteurs A et B, les espaces verts récréatifs ou les jardins potagers correspondent à des sols avec un faible couvert végétal (considérés « nus »)	Pas de grille IEM pour cette voie d'exposition. Absence de Valeurs d'Analyse de Référence pour ce mode d'exposition (application de la circulaire (DSD/PAI/DRPR) 2014/207 du 11/10/2014) ne permettant pas d'exploiter les grilles IEM.
Eaux souterraines	Ingestion d'eau souterraine contaminée	Non Présence de puits privés exploités sur le territoire à des fins d'usage des jardins potagers	Données disponibles sur la qualité des eaux souterraines au droit des puits privés, utilisées à des fins d'arrosage. La qualité des sols au droit de l'ensemble de ces sites met en évidence l'absence de dégradation par rapport aux valeurs d'analyse disponibles. -> Usage compatible avec l'état de ce milieu
Eaux superficielles	Contact direct avec les eaux superficielles Ingestion d'eau	Oui Usage des eaux superficielles pour des activités de baignade, pêche.	Données disponibles sur les eaux superficielles en aval du site. La qualité des eaux superficielles en aval du site met en évidence l'absence de dépassement des valeurs réglementaires disponibles. -> usage compatible avec l'état de ce milieu.
Denrée alimentaire végétale	Ingestion de végétaux auto-productés consommés par les eaux souterraines ou les sols	Oui Présence de jardins potagers privés	Données disponibles sur la qualité des denrées alimentaires cultivées à des fins d'autoconsommation. La qualité des végétaux au droit de l'ensemble des jardins potagers investigués, sur les secteurs A et B, met en évidence l'absence de dégradation par rapport aux valeurs d'analyse disponibles pour le paramètre cadmium. -> Usages compatibles avec l'état de ce milieu pour le paramètre cadmium. <u>Pour les autres éléments mesurés sur les végétaux, les valeurs d'analyse de la situation retenues sont les valeurs moyennes de contaminants données dans les végétaux échantonnés au droit des sites témoins (eaux souterraines).</u> La qualité des végétaux au droit de l'ensemble des sites met en évidence des seuils supérieurs (ponctuellement à systématiquement en fonction des éléments et des types de végétaux) aux valeurs d'analyse disponibles pour les autres métaux. -> Utilisation de la grille IEM sur la base des concentrations disponibles dans les végétaux (prise en compte des valeurs moyennes et maximales supérieures valeurs d'analyse disponibles, par secteur : A et B) et par type de végétaux.
Denrée alimentaire animale	Ingestion de poisson	Oui Usage des eaux superficielles pour des activités de pêche	Absence de données disponibles sur la qualité des données alimentaires pêchées. -> nécessité d'acquisition de données

## Phase 4 : IEM Interprétation de l'Etat des Milieux



<b>Résultats grilles IEM</b>	<p>Choix des VTR</p> <p>Définition des paramètres d'exposition: en 2019, enquête auprès des utilisateurs de potagers pour affiner certains paramètres</p> <p><u>Inhalation poussières (PM10) : compatible</u></p> <p><u>Ingestion de sol :</u></p> <p style="padding-left: 20px;">Potager : non compatible (plomb, arsenic)</p> <p style="padding-left: 20px;">Espaces récréatifs publics et rivières confondus : non compatibles (plomb, manganèse) – pour mémoire: plomb ok dans lieux publics</p> <p><u>Ingestion de végétaux : non compatible (arsenic, plomb)</u></p> <p><b>=&gt; Nécessité de réaliser des calculs de risques sanitaires (EQRS) focalisée sur l'ingestion de sols et l'ingestion de végétaux</b></p>
------------------------------	--

21/11/2018

Antea Group

 Understanding today.  
Improving tomorrow.

## Phase 5 : Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires (EQRS)



<b>Qui</b>	Antea Group
<b>Quand</b>	2 versions : août 2018, mise à jour en octobre 2019
<b>Périmètre</b>	Secteurs A et B
<b>Objectif</b>	<p>Réflexion plus approfondie suite à l'établissement des grilles IEM sur les scénarii: ingestion de sol pour les usages récréatifs et ingestion de sols et végétaux pour les usages potagers</p> <p>Proche globale (tous sites confondus) et sécuritaire (hypothèses d'exposition conservatrices)</p>
<b>Méthode</b>	Modélisation des expositions à l'aide d'un logiciel (Modul'ERS), VTR et paramètres d'exposition retenus identiques à ceux utilisés avec les grilles IEM, additivité des substances et des risques

10/12/2019

Antea Group

 Understanding today.  
Improving tomorrow.

## Phase 5 : Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires (EQRS)



<b>Résultats</b>	<p>Certains QD et ERI sommés supérieurs aux seuils de référence</p> <p>Substances contribuant majoritairement au risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plomb pour ingestion de sol (potagers et récréatifs) et de végétaux (A et B)</li> <li>• Arsenic pour ingestion de sols de potagers et de végétaux (A et B)</li> <li>• Manganèse pour ingestion de sols des espaces récréatifs (A et B) et des potagers (A)</li> </ul> <p>Réalisation d'une première analyse détaillée des résultats permettant de relativiser l'étendue des risques identifiés et d'écartier certains sites ou usages (récréatif public par exemple)</p>
------------------	---

10/12/2019

Antea Group

 Understanding today.  
Improving tomorrow.

## Conclusions et recommandations



IEM mise en œuvre apporte une vision globale sur les deux secteurs d'étude A et B conformément aux attentes. Pas d'étude dite « au cas par cas » à ce stade c'est-à-dire à l'échelle d'un site d'échantillonnage. Cette démarche globale permet de détecter les situations qui suscitent un approfondissement.

Recommandations :

- Maintien de la surveillance pour les paramètres PM10 et plomb dans l'air ambiant
- Approfondissement de l'évaluation des risques sanitaires pour les sols et les végétaux dans les espaces privés, pour certains sites identifiés (approche ciblée) avant de prendre les décisions de mesures de gestion:
  - Sols : 4 points
  - Végétaux : 6 points
- INERIS: ARS doit déterminer les actions découlant des recommandations du HCSP pour le plomb. Selon INERIS, à minima: conserver l'information sur la dégradation observée et, lors de travaux, encourager le diagnostic et la réhabilitation de ces espaces.

21/11/2018

Antea Group

 Understanding today.  
Improving tomorrow.

## AVIS INERIS - M. GRAMMONT

INERIS, Institut de recherches et d'études public, appui de référence du Ministère et des DREAL pour les études de zone notamment, intervient en assistant à maîtrise d'ouvrage depuis le début de l'étude. INERIS a donné un avis pour s'assurer que la méthode a bien été suivie et sur l'interprétation des résultats.

### Avis Ineris

Méthodologie globalement bien appliquée.

Les résultats de l'IEM montrent :

- une dégradation relative de l'air, typique d'une situation urbaine (PM10) ;
- la présence de quelques métaux dans les eaux des puits privés, sans conséquence pour un usage « arrosage » ;
- une dégradation hétérogène des sols par certains métaux
  - dans les gammes observées en ville (fond urbain), sauf exceptions
  - probablement liée à des apports ponctuels lors des aménagements (remblais) ou de pratiques culturales, ainsi qu'au cumul des retombées passées d'émissions industrielles, du trafic, du chauffage...
- une dégradation hétérogène de certains végétaux par certains métaux,
- une incertitude sur la compatibilité avec les usages « jeux » et « potagers » pour le plomb, l'arsenic et le manganèse.

L'EQRS confirme cette dernière conclusion, avec des indicateurs de risque supérieurs aux repères pour l'ingestion de plomb et d'arsenic dans les sols et les végétaux, avec une approche globale (par secteur) et prudente (hypothèses majorantes).

SPPPI 10/12/2019

pour un développement durable |

### Avis Ineris

#### Des résultats significatifs, à relativiser :

- Approche globale majorante (concentrations maximales/moyennes + scénarios d'exposition majorants)
- Concentrations dans les sols dans les gammes de fond urbain
- Dégradations hétérogènes : sur certains emplacements, variables selon les milieux/substances
- Nombre d'échantillons limité, en particulier pour les végétaux
- Incertitudes inévitables sur ce type d'évaluation.
  - > **Les conclusions ne sont pas généralisables à toute la zone.**

#### Une réflexion à approfondir de façon ciblée :

- EQRS sur certains emplacements (à prioriser) avec des scénarios adaptés aux usages réels
- Recherche des origines des dégradations (sols et végétaux)
- Besoin éventuel d'analyses supplémentaires (végétaux)
- Actions éventuelles au cas par cas

#### Une surveillance et une communication à renforcer :

- Surveillance de la qualité de l'air par Atmo Nouvelle-Aquitaine renforcée en 2019,
- Encourager les diagnostics de sols lors des aménagements et les adapter pour éviter les contacts des enfants avec des sols pollués,
- Communication sur les résultats et sur les bonnes pratiques pour réduire les expositions.

SPPPI 10/12/2019

member of risk |  
pour un développement durable |

**AVIS ARS - M. BERTRAND**

Suite aux campagnes de 2018, l'ARS a fait une saisine de Santé Publique France pour expertiser les données, et voir quelles actions peuvent être mises en œuvre. Les résultats de 2019 ont également été transmis et sont en cours d'analyse. La position de SPF sera diffusée dès que possible. Des réunions sont programmées avec SPF et les services de l'Etat au cours de la première quinzaine de janvier. Suite à cette concertation, nous prévoyons d'organiser une réunion avec les collectivités pour voir ce qu'il est possible de faire au niveau local avec les recommandations de SPF. Il y aura ensuite une communication pour tous à l'issue de ces réunions.

**AVIS DREAL - M. DUBERT**

On va s'engager dans un plan d'actions suite aux résultats et avec les recommandations de SPF. Il faudra définir qui va porter, financer et suivre ce plan d'actions.

**Questions-Réponses**

Mme BIRLES : Est-ce qu'il y aura une réunion publique pour communiquer sur cette étude ?

→ M. JONATHAN : il y aura un temps de communication dès que possible. La communication doit apporter des éléments de compréhension accessible à tous. Les divers acteurs seront associés. C'est un travail qui sera fait en début d'année.

M. BAYLE : Est-ce qu'il est prévu d'informer les propriétaires des potagers contaminés et les usagers des espaces de jeux ?

→ M. JONATHAN : il faut vérifier que les actions proposées soient bien adaptées aux résultats. A ce stade, il n'est pas apparu nécessaire de mettre en place des mesures générales de sauvegarde. Les travaux de janvier permettront d'établir les actions à mettre en œuvre.

M. ARIDACO : A-t-on un planning pour les actions à suivre ?

→ M. BERTRAND : suite aux réunions que j'évoquais avant, avec les services de l'Etat puis les collectivités, on pourra statuer sur les mesures à prendre et définir un calendrier.

M. BILHERE : L'analyse de la qualité de l'air semble incomplète pour les oxydes d'azote, dioxyde d'azote, sulfure d'hydrogène, et autres issus des rejets industriels. Il faut une adéquation entre les polluants et les analyses.

→ M. GRAMMONT : ATMO mène une campagne dont les résultats seront publiés prochainement. Les NO2 sont réglementés et déjà surveillés.

M. BOTELLA : Nous restons sur notre demande concernant la synergie. Il serait intéressant de faire résonner cette étude de zone avec les dernières exigences européennes. Nous renouvelons la demande des résultats de l'aciérie ainsi que des investigations sur les embruns saturés de polluants dont les détergents pétrochimiques.

M. ARDIACO : Je repose la question de l'analyse du fluor dans les rejets.

→ M. GRAMMONT : L'étude de zone ne peut pas répondre à toutes les questions. Elle traite déjà un champ beaucoup plus large que les études classiques qui portent sur un seul site. Il y a des programmes de recherches qui avancent aussi au niveau européen.

→ Mme DANEAU : La caractérisation des substances a été faite dans les premières phases. Le fluor n'a pas été retenu comme paramètre à acquérir dans les investigations complémentaires.

M. BOTELLA : Nous avons toujours demandé de pouvoir accéder aux rejets des ICPE. L'Etat dispose de cette information et doit la fournir aux citoyens. Ça a toujours été le rôle du SPPPI de fournir cette information.

→ M. DUBERT : Toutes les ICPE sur le Port de Bayonne, soumises à autorisation, font une surveillance de leurs rejets dans l'air et dans l'eau. Ces données sont disponibles en ligne sur le site <https://monicpe.developpement-durable.gouv.fr/>. L'étude de zone ne se réduit pas aux rejets des industries.

M. BOTELLA : Il est impossible pour un citoyen d'avoir ces résultats. Je rappelle que le SPPPI est le lieu où cette communication doit se faire.

→ M. JONATHAN : Les CSS sont les instances appropriées pour que ces informations soient partagées.

M. BILHERE : Vous évoquez souvent l'autosurveillance. Je redis que les associations sont extrêmement sceptiques sur ces autocontrôles. Je prends l'exemple du bruit. Pendant 3 ans, on nous a mené en bateau jusqu'au moment où on apprend que les sondes étaient hors service. Les sondes ont été remplacées par la Ville d'Anglet. On attend les résultats. Depuis 2 ans, nous demandons le PCAET à la CAPB. Cet outil réglementaire pourrait être exigé par M. le Sous-préfet.

→ M. LUTHEREAU : La CAPB est bien engagée dans la réalisation de ce plan conformément à la réglementation. Il est prévu d'arrêter ce projet début février 2020. S'en suit une période de consultation réglementaire pour un arrêt de projet au début du second semestre 2020. Il est mené à l'échelle Pays Basque, sans focaliser sur la zone industrielle comme on a pu le faire avec l'Etude de zone.

→ Mme THEBAUD : Il y a eu 2 forums dans le cadre de ce PCAET au cours desquels plus de 250 personnes ont participé aux travaux en avril et juin 2019.

M. VIDAL : On parle du PCET antérieur. Il devait y avoir des indicateurs avec des résultats à mi-parcours. On n'a rien eu. On ne voudrait pas que le plan actuel arrive au même résultat.

→ M. LUTHEREAU : Effectivement on n'a pas eu d'évaluation. On était sur un plan climat de première génération. La fusion de l'intercommunalité a également bouleversé les travaux.

M. AGOSTINI : Dans les débats plusieurs produits sont énoncés (dioxynes, fluor, etc). Avec le temps, on a pu perdre le fil des étapes de l'Etude de zone. Le fait de ne pas retrouver ces produits-là dans les conclusions laisse la place au doute. Par souci de transparence, il serait intéressant de réinterroger le cabinet BERTIN afin de lever le doute et voir comment ces produits ont été écartés.

→ M. JONATHAN : L'interrogation trouve sa réponse dans les étapes qui ont été rappelées et qui ont été certifiées par INERIS. Si des paramètres ont été écartés, il y avait une raison. Cela a été fait sous la responsabilité et le contrôle d'ANTEA et INERIS. On ne peut pas remettre en question les choix qui ont été faits dans le processus d'entonnoir qui a guidé l'étude.

→ Mme DANEAU : ANTEA a répondu à un appel d'offre avec un programme préalablement défini dans les phases d'étude 1 et 2.

→ M. GRAMMONT : Il y a bien eu une sélection étape par étape. Il y a eu, en premier lieu, un inventaire de toutes les substances émises par l'ensemble des sources. Il y a eu ensuite la modélisation. A l'issue, les substances à étudier ont été sélectionnées. Les autres produits ont été considérés comme non pertinents.

M. BOTELLA : Dans l'étude de zone, il a été posé une «loupe» sur les métaux lourds et l'analyse sur chaque élément, c'est une étape importante mais qui nécessite de cibler l'effet «cocktail» dans lequel doivent être considérés les autres molécules des rejets des ICPE (dioxines, furanes, PCB...) et les embruns. Concernant l'impact des produits chimiques sur l'environnement et la santé, 22 questions de recherches prioritaires pour l'Europe ont été lancées en 2018. Je cite le propos de Mme Coutellec, chargée de recherche en écotoxicologie évolutive à l'INRA de Rennes qui est clair «l'effet d'un mélange peut s'avérer toxique, alors que la concentration de chaque substance isolée est sans effet». Nous devons intégrer ces exigences. La prise en compte des effets globaux des polluants est indispensable. Il y a des molécules qui nous inquiètent dans cet effet cocktail.

→ M. DUBERT : L'effet cocktail n'est pas pris en compte dans l'Etude de zone.

→ M. BERTRAND : Effectivement, la science avance mais très lentement sur ces aspects-là car la connaissance nécessite des études de santé de long terme sur les populations.

M. BOTELLA : On pourrait recouper avec une étude auprès des métiers de la santé. Les médecins ne sont pas informés de l'étude de zone.

→ M. BERTRAND : Effectivement, on y pense. Il y aura probablement une information des médecins des communes concernées. En dehors de l'étude de zone, l'ARS essaye de prévoir un module de formation pour tous médecins sur la santé environnementale et sur le recours possible à des services spécialisés.

M. AGOSTINI : Au niveau du calendrier des travaux à venir, avez-vous fixé les modalités des contacts avec les collectivités ? La Région fait-elle partie des collectivités concernées ?

→ M. JONATHAN : On n'a pas encore défini les modalités. La Région sera associée en tant qu'autorité portuaire. Le SPPPI reste le lieu d'information et de partage.

M. BAYLE : Pensez-vous que l'ARS va mettre en place des recherches sur les personnes qui consomment les légumes, de type bilan de santé pour rechercher les métaux lourds qui ont été identifiés.

→ M. BERTRAND : Je ne pense pas qu'on se dirige vers un dépistage collectif qui peut être très anxiogène et dont les résultats parfois ne sont pas probants. On doit étudier la situation et voir comment on peut orienter les actions. Il y aura probablement de l'information et de la sensibilisation.

Mme DEQUEKER : Il ne faut pas perdre trop de temps car les initiatives citoyennes sont nombreuses. Par exemple, à Bayonne, des étudiants ont proposé de réaliser des analyses afin de détecter le glyphosate. Il faudrait anticiper avant que ce type d'initiative puisse émerger.

→ M. BERTRAND : Je comprends que le temps puisse paraître long. Il y a des éléments qui font penser que SPF n'établit pas d'urgence à intervenir. On ne peut pas se précipiter en risquant d'affoler les citoyens sans raison avérée.

M. BOTELLA : Pour le SPPPI de 2020, nous espérons continuer à travailler dans cette dynamique engagée par l'étude de zone depuis 2012 sous l'égide du Programme Régional Santé Environnement 2, et que le contact avec les professionnels de la santé, à commencer par les médecins généralistes, soit engagé par l'ARS pour leur information sur les résultats et le suivi d'éventuels signes cliniques particuliers sur le territoire de l'étude de zone.

**Mme THEBAUD - SPPPI ESTUAIRE ADOUR  
FINANCEMENT ETUDE DE ZONE**

Dépenses EDZ	€ TTC
AMO - INERIS	40000
Phases 1 et 2 - BERTIN TECHNOLOGIES	107000
Phases 2 à 5 - ANTEA GROUP	107280
Etude Nuisances - IRH	19356
Avenant 2 et 3 - ANTEA GROUP	29100
Avenant 4 - ANTEA GROUP	25860
<b>TOTAL EDZ</b>	<b>328596</b>

Financements EDZ	€ TTC	%
ETAT	200816	61,11%
REGION AQUITAINE	60000	18,26%
ACBA	21000	6,39%
Cté de Cnes Seignanx	9000	2,74%
CCIBPB	7000	2,13%
BAYONNE	3000	0,91%
ANGLET	3000	0,91%
TARNOS	3000	0,91%
BOUCAU	5000	1,52%
DASSAULT AVIATION	1000	0,30%
MAISICA	1000	0,30%
ASPPPI	14780	4,50%
<b>TOTAL</b>	<b>328596</b>	<b>100,00%</b>

**Mme THEBAUD - SPPPI ESTUAIRE ADOUR  
Avancement de l'étude ATMO/CAPB - CAPB**

A ce jour, nous devons avancer sur les premières données pour analyser les résultats. Les données seront transmises ultérieurement.

→ M. LUTHEREAU : Je vais revenir sur la méthodologie et le calendrier. La CAPB s'est engagée sur cette étude et a sollicité ATMO fin 2018 pour la mise en place du dispositif, la définition de l'échantillonnage et la caractérisation des polluants. On s'est adapté à la disponibilité du matériel d'ATMO pour mettre en place les mesures le plus rapidement possible. ATMO a pris en compte les résultats de l'étude de zone, les fiches Nuisances sur les 2 dernières années et les typologies d'industries de la zone. Plusieurs dispositifs de mesure ont été retenus, dont 2 stations mobiles pour la mesure des particules PM10 et PM2.5 en continu. On a souhaité élargir les polluants analysés, sans être exhaustif, pour compléter la

connaissance de la qualité de l'air, COV, hydrogène sulfuré, ammoniacque dans l'air ambiant et métaux dans les retombées (plomb, nickel et arsenic plus manganèse et zinc suite au COS). Les ajouts de commande ont retardé le retour des analyses. Nous attendons l'expertise d'ATMO sur les résultats. Les campagnes s'étalent sur 2 années pour avoir 12 mois et 4 saisons (établi en fonction de la disponibilité du matériel).

On a fait corriger le bug informatique de la plateforme ATMO. Les données de la 2<sup>ème</sup> campagne sont donc disponibles en temps réel.

<https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/donnees/acces-par-station/31505>

<https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/donnees/acces-par-station/31506>

M. BILHERE : On avance mais le besoin n'est pas satisfait totalement. Les citoyens demandent une analyse continue de l'air ambiant par des stations fixes sur un panel de gaz industriels polluants assez larges. Il faut obtenir analyse des gaz émis au niveau des industries. Ce qui est mal perçu et qui jetterait un discrédit sur le SPPPI serait qu'on nous demande à nouveau un jury de nez. Il existe des outils qui permettent de savoir ce qu'on respire.

→ M. JONATHAN : Je comprends tout à fait ce que vous dites. La demande de l'analyse de la qualité de l'air est exprimée depuis longtemps au sein du SPPPI. Elle est en cours de réalisation. On pourra partager le constat final lorsque l'ensemble des phases seront réalisées. On verra à l'issue s'il faut aller plus loin en termes d'analyse.

→ M. BERTRAND : En ce qui concerne le jury de nez, je comprends votre demande. Je suis en charge du suivi du bassin industriel de Lacq. Les réseaux de nez sont très intéressants pour améliorer la connaissance des problématiques en croisant les données d'ATMO. L'ARS favorise ce type d'initiative.

→ Mme THEBAUD : Comme je l'ai déjà expliqué, il faut une base avant de se lancer dans un jury de nez. Les industriels pourraient aussi être associés.

M. BOTELLA : Le paramètre aluminium nous interroge car il ressort dans les sédiments avec de fortes concentrations. D'où vient-il ?

Par ailleurs, concernant l'étude de zone, le Sous-préfet M. NUNEZ avait annoncé qu'on pourrait modifier les arrêtés préfectoraux des sites industriels en fonction des résultats de l'étude de zone. Je renouvelle la demande des résultats de rejets des ICPE, de façon à avoir une appropriation collective de ces données importantes. Il est anormal que nous ne les ayons pas. Les résultats doivent permettre de faire améliorer la situation au niveau des sites industriels.

M. BAYLE : La tempête Amélie a généré une alerte sur les stations ATMO. On a eu à nouveau ce type d'alerte récemment. A-t-on des informations qui pourraient expliquer ces alertes dans l'étude qualité de l'air.

→ Mme THEBAUD : Je suis intervenue sur ces mousses en colloque sur l'eau. Il nous a été dit que c'est spécifique à la crique de Biarritz. J'ai précisé qu'on en trouve ailleurs. Il m'a été répondu qu'il faut solliciter l'ANSES. Nous allons évoquer ce sujet avec la Police de l'Eau. Mardi, nous avons constaté au niveau du pont Saint Esprit des mousses descendant de l'amont.

→ M. LUTHEREAU : Pour répondre à la demande, les stations ne sont pas en capacité d'analyser la composition chimique des mousses. Cela devrait faire l'objet d'un dispositif spécifique. Ces mousses sont retrouvées dans les zones naturelles aussi. On n'est pas en capacité de caractériser leur origine.

Les 2 épisodes de tempête ont donné lieu à des modélisations qui sont ensuite corrigées. On retrouve le même niveau de modélisation sur tout le linéaire côtier qui n'est pas concerné par les sites industriels.

M. BAYLE : Les mousses peuvent être d'origine naturelle, composées de matières organiques en suspension ou bien d'origine industrielle, dérivés pétrochimiques, détergents et autres. Aux abords de l'Adour la probabilité des substances pétrochimiques est plus importante. En février 2019, SEPANSO a fait des prélèvements de mousses sur le rivage d'Anglet. Les résultats montrent qu'elles contiennent des quantités importantes de détergents (100 à 1000 fois plus importantes que celles retrouvées en sortie de STEU). Il y a une corrélation entre fortes pluies, crues de l'Adour et mousses littorales."

→ Mme DEQUEKER : Ce problème est traité par un programme de recherche MICROPOLITE. On pourra établir un lieu avec la personne en charge de ce dossier.

Il serait souhaitable que l'agence de l'eau et ATMO participent aux travaux du SPPPI à l'avenir.

Je profite de cette plénière pour remercier ANTEA, Mme la Présidente et le bureau du SPPPI pour cette étude. A présent, on va suivre de près la suite et les préconisations.

→ Mme THEBAUD : Je siège auprès de l'Alliance pour la qualité de l'air. J'ai posé la question des embruns. On en est aux prémices. On va suivre les travaux et communiquer dès que nous en saurons plus.

M. BILHERE : Ce dossier de la qualité de l'eau déborde du cadre du SPPPI. On sait parfaitement que ce problème découle de l'inadéquation des stations de traitement des eaux usées avec la pluviométrie et la population. Je ne comprends pas qu'on puisse encore, à notre époque, libérer des eaux non traitées dans le milieu naturel.

Je demande ce qu'il en est du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement. La zone industrielle n'y est toujours pas. Elle doit y figurer.

Pour la diffusion d'alerte en cas d'accident, peut-on avoir un autre système pour double l'alerte sirène par une alerte automatique par téléphone.

→ Mme THEBAUD : Les travaux sur la station de Boucau avancent. Le PPBE va arriver prochainement. Ce plan ne concerne que les bruits des infrastructures routières.

→ Mme DEQUEKER : La CAPB qui gère 158 communes, a missionné le cabinet PREDICT pour une aide aux communes à construire leur plan communal de sauvegarde.

Le PPA prenait en compte la zone industrielle.

→ M. JONATHAN : Les services de l'Etat sont très impliqués dans le suivi des travaux sur les STEU et les réseaux.

Le sujet de l'alerte est en cours de réflexion pour la mise en place de nouveaux systèmes d'information.

M. BILHERE : On sait maintenant qu'on a des pics de bruit chez CELSA. Comment va-t-on les traiter ?

→ Mme THEBAUD : Ce sujet a été longuement évoqué lors de la CCS de CELSA France. Un engagement a été pris de la part de l'industriel.

→ Mme MELQUIOT : Une étude est en cours. Un plan d'actions avec un échéancier va être rendu prochainement et analysé par la DREAL. On a eu un peu de retard en raison des conditions météorologiques. L'étude sera rendue fin décembre.

M. BOTELLA : Si le pays est en tension sociale, la planète est en tension écologique avec, entre autre, la nouvelle alerte des scientifiques, durant la COP 25 à Madrid, concernant les dégradations observées dans les océans dont les « zones mortes » en devenir à cause des pollutions combinées au réchauffement et à l'acidification. L'estuaire de l'Adour comme celui de la Garonne sont ciblés. Les eaux littorales sont tellement saturées de « micropolluants » que la « mer ne sent plus l'océan » du fait en particulier des détergents pétrochimiques que nos analyses de mousses attestent en dizaines de mg/l et pour lesquels nous demandons à l'Europe leur retrait du marché comme pour certains plastiques, en toute cohérence.

En 1998, un collectif scientifique alertait l'Europe sur l'impact des détergents pétrochimiques sur le milieu marin. J'avais relayé cette information auprès du District BAB. Nous saisissons Bruxelles et la Présidence de la République sur ce dossier pour le retrait de ces produits du marché (cf Plan National Micropolluants). Ces polluants contribuent au changement climatique.

M. BILHERE : Je constate chaque semaine sur le littoral qu'il y a un problème majeur sur la qualité des eaux. Les analyses sanitaires ne portent que sur les mesures bactériologiques. Il faudra élargir à d'autres polluants. Les médecins constatent la sensibilité des usagers de la mer.

→ M. BERTRAND : La réglementation européenne fixe les paramètres microbiologiques. L'ARS n'a connaissance que des paramètres réglementaires.

Mme THEBAUD : Je vous remercie pour votre investissement dans la réalisation de l'étude de zone. Cela a pris du temps notamment en raison de l'arrivée de nouveaux élus en 2014 et de la conduite des campagnes complémentaires.

Je remercie M. Le Sous-préfet d'avoir mené cette clôture. Cette étude nous ouvre des portes nouvelles avec les travaux qui vont se poursuivre en 2020.

Je vous remercie à tous pour votre participation active et assidue.

Très bonnes fêtes de fin d'année et rendez-vous en 2020.